

# Vols France-Brésil : pourquoi le problème n'était pas juridique, mais politique

**DECRYPTAGE** - «Le conseil d'État nous a dit que les ressortissants français et les résidents en France, au nom de la liberté de circulation, devaient pouvoir continuer à venir», expliquait Jean-Baptiste Djebbari hier.

Par Wladimir Garcin-Berson

Publié hier à 11:34,

Mis à jour il y a 23 minutes

Après un jour de flottement, la décision est tombée : la France a décidé de suspendre jusqu'à nouvel ordre les vols entre son territoire et le Brésil, où l'épidémie s'étend sans limite. Cette mesure était réclamée par l'opposition et une partie de la communauté scientifique, qui s'inquiète des variants sur le sol brésilien. Pourtant, hier, le gouvernement semblait réticent à utiliser cet outil, expliquant que la chose était, légalement, impossible. Ce qui rend le revirement d'autant plus surprenant.

À en croire le ministre délégué aux Transports, Paris n'avait pas le choix de laisser les vols circuler entre les deux rives de l'Atlantique : *«c'est imposé par le droit»*, expliquait Jean-Baptiste Djebbari sur *LCI* lundi matin. *«Le Conseil d'État nous a dit que les ressortissants français et les résidents en France, au nom de la liberté de circulation, devaient pouvoir continuer à venir»*, rappelait le ministre, citant une décision récente de l'institution. Au nom du droit fondamental

Cet article est réservé aux abonnés.